

Note sur ACOLAT, Delphine : « Représenter le paysage antique. Des normes des arpenteurs romains aux témoignages épigraphiques (IIe - IXe siècle) », *Histoire et sociétés rurales*, 2005, 24, 2, p. 7-56 (cité ACOLAT).

AVENTICUM

COLLECTIF, *Avenches capitale des Helvètes*, Association pro-Aventico, 2003, 96p (cité COLLECTIF). BRIDEL, Philippe et FUCHS, Michel : « Aventicum », *Dictionnaire historique de la suisse*, Attinger Hauterive, 2002, 1, p. 631-636 ; www.dhs.ch (cité DHS).

1) « le *cardo* et le *decumanus* ... sont à l'extérieur de la ville ... ainsi le territoire rural se trouve à l'extérieur des ses limites naturelles défensives » (ACOLAT, p 14) ; à *Aventicum* le *cardo* et le *decumanus* sont dans l'enceinte des murailles (DHS p 634) ainsi qu'une partie du « territoire » rural (COLLECTIF p. 18).

2) « Dans le cas d'*Aventicum* il semble que le *decumanus maximus* suive exactement la rivière *Adum*. » (ACOLAT, p 16). Il est très difficile d'identifier l'*Adum*. Il n'y a aucune rivière qui traverse l'espace de l'enceinte mais seulement un tout petit ruisseau actuellement enfoui dans un tuyau sur la plus grande partie de son cours. Si on suppose qu'il s'agit d'une rivière extérieure à l'enceinte comme on pourrait le penser en examinant la figure 5a (ACOLAT, p 16), on peut supposer qu'il s'agit de l'Arbogne rivière qui coule à l'ouest d'Avenches. Mais ce n'est pas la Broye qui est la plus grande rivière de la région. De plus, le cours de l'Arbogne change plusieurs fois de direction, abstraction faite des méandres. Au point le plus rapproché de son cours, elle passe à environ 1,5-2 km d'Avenches. Mais elle coule nord-sud alors que le *decumanus* est orienté sud/ouest-nord/est. Le *decumanus maximus* ne suit donc pas une rivière et n'est pas orienté en fonction d'elle. D'autre part, il n'y a pas de « second cours d'eau » qui descend d'un « massif » et traverse *Aventicum* (ACOLAT, p 17).

3) Les quatre « montagnes de confins » figurées sur les miniatures (ACOLAT, p 16 : figures 5a et 5b) posent des problèmes d'identification. Dans l'enceinte il n'y a qu'une colline d'environ 30 mètres de haut (Carte nationale de la Suisse, feuille 1185, ed. 1975). En dehors de l'enceinte, à environ deux kilomètres vers le sud/est se trouve une colline d'environ 100 m de haut (Châtel) qui est un *oppidum* celtique réoccupé temporairement au Bas Empire (COLLECTIF, p. 8). Les deux autres « montagnes » n'existent pas.

4) L'enceinte d'*Aventicum* n'est pas carrée avec 4 tours d'angle (ACOLAT, figure 5, p 16). Certains archéologues la voient orthogonale (COLLECTIF p. 13 et 14) : en fait, c'est un polygone irrégulier à 12 ou 13 côtés avec 72 tours (!) (DHS p. 634).

5) L'alimentation en eau courante de l'agglomération d'*Aventicum* a été assurée grâce à des puits (DHS p. 635) car elle est située sur une nappe phréatique, au point qu'il a fallu souvent utiliser des pilotis pour construire (DHS p. 636). Quand il a été nécessaire de trouver de grosses quantités d'eau pour faire fonctionner les thermes, on est allé la chercher loin vers le sud (aux sources de l'Arbogne ?) à l'aide de plusieurs aqueducs (DHS p. 636). Enfin, un canal de 3 km de long a été creusé pour assurer la desserte fluviale sur le lac de Morat situé plus au nord, où une installation portuaire a été construite (DHS, p 634 et COLLECTIF p. 18 -19). Il n'y a donc pas de cours d'eau qui a servi « de justification au choix du site de la cité » (ACOLAT, p. 16).

Conclusion : Non seulement le paysage dessiné de la « miniature » d'*Aventicum* n'est pas « globalement conforme à la réalité topographique » (ACOLAT, p 16) mais en plus elle ne représente pas la réalité des lieux et du territoire d'*Aventicum*. La rivière et les montagnes n'existent pas. L'enceinte est beaucoup plus importante. Les rapports entre espace urbain et espace rural sont inexacts. Car s'il existe de grandes exploitations agricoles dans la région d'*Aventicum*, elles ne sont pas toutes intégrées dans la *centuriation* des alentours immédiats de la *Colonia Pia Flavia Constans Emerita*. Les plus importantes *villae* avec une *pars rustica* sont situées assez loin d'*Aventicum*, jusqu'à 30 km (DHS p. 636 et COLLECTIF p. 18 : Yvonand et Colombier).

LIEU, TERRITOIRE et ESPACE

On peut se demander si ces « miniatures » ne sont pas trop exclusivement interprétées comme des représentations de « territoires ». Il en résulte qu'en français (ACOLAT) « lieu » et « territoire » ne correspondent pas rigoureusement à « *locus* » et « *territorium* » dans les textes latins originaux. Ensuite des difficultés apparaissent dans les rapports conceptuels entre « lieu », « territoire » et « espace ». D'autant que les termes latins correspondant à « espace » sont multiples : « *locus* », « *ager* », « *regio* ».

1) L'emploi du mot « lieu » a été restreint dans le texte français même quand « *locus* » et les formes dérivées figurent dans les originaux latins cités en note. A la page p. 19, « *locus* » est employé deux fois explicitement et deux fois implicitement dans le texte latin (note 46) mais ne figure pas dans le texte français. Aux pp. 20-21 « *locus* » traduit dans la note 47 est omis dans le texte français à la p. 20. Des observations similaires peuvent être faites à la p. 24, note 59 ; p. 31, note 75 ; p. 32, note 76 ; p. 44, note 117. Le mot « lieu » n'est employé que pour désigner la « *locorum natura(m)* » (p. 37, 38, 39, 45) et une seule fois pour parler du « lieu dit » (p. 33). En revanche le mot « territoire » apparaît à presque toutes les pages ; il est employé 10 fois aux pages 20-21 ! Ce n'est donc pas un problème d'usage puisque la stylistique française n'aime pas la répétition.

2) L'emploi de « territoire » pose également problème par rapport aux sources latines. La figure 28 de la p. 41 montre en effet que pour les arpenteurs « *ager* » n'a pas le même sens que « *territorium* » : le premier désigne la partie cultivée et centuriée du territoire de la « *civitas* » et le second l'extension politique et économique de l'espace contrôlé par la « *civitas* ». Dans ces conditions, pourquoi traduire « *territorium* » par « territoire » à la p. 20, note 47 et « *ager* » par « territoire » à la p. 18 note 43, à la p. 43, note 112 alors qu'on dispose en français de « terroir » et « finage » ? Sans parler de l'ajout de « territoire » dans le texte français à la p. 46 alors que « *territorium* » ne figure pas dans le texte latin de la note 126 !

3) Quand on lit que : « L'ensemble du territoire de Delphes dessine tantôt une frontière sinueuse, tantôt une frontière en ligne brisée allant de point en point » (ACOLAT p. 32) on pourrait presque croire que sont les territoires qui permettent de « fabriquer » les lieux. Or c'est l'inverse puisque les limites de territoires sont fixées en choisissant dans les paysages des repères naturels auxquels on ajoute des repères anthropiques (ACOLAT p. 29 - 37). Par conséquent, les lieux naturels existent avant les territoires et ne se confondent pas avec les représentations géométriques qui en sont faites. Les lieux sont tantôt ponctuels, tantôt linéaires, tantôt en surface (ACOLAT p. 22). Seuls les lieux anthropiques peuvent être considérés comme postérieurs aux territoires puisque ce sont des artefacts (ACOLAT p 34-37).

4) En français, les sens du mot « espace » sont multiples. Un « espace » peut être dans un territoire (ACOLAT, p. 35, p. 50), aux confins de plusieurs territoires (ACOLAT, p.50), à cheval sur plusieurs territoires (ACOLAT, p. 50). Un espace n'est donc pas un territoire : ils ne se confondent pas. Les termes latins correspondants à « espace » sont multiples : « *locus* », « *ager* », « *regio* » (ACOLAT, p. 50).

L'espace ne structure pas : il est structuré par les objets : « L'étude des traités des arpenteurs et des miniatures ... permet de poser des problèmes dans la perception et l'utilisation des zones de confins, des zones marginales des territoires, dans un système de structuration de l'espace *a priori* fondé sur une opposition binaire entre la plaine et la montagne. » (ACOLAT, p. 50).

Finalement, l'espace est caractérisé par son ubiquité. Il est à la fois « objectif » défini par son emploi : (ACOLAT : cultivé p. 15 ; en pâturage p. 36 ; inculte ou difficilement exploitable p. 37) mais également « perceptif » (ACOLAT, p. 50).

5) S'agit-il d'une interprétation géométrique néo-kantienne des rapports entre « lieu », « territoire » et « espace », avec une équivalence : point = lieu, ligne = limite, surface = territoire, l'espace étant ce qui « contient » ces différents « objets » de la perception *a priori* du sujet ?

5.1.) Un des résultats les plus importants des recherches présentées est qu'un repère (concrétisé par une borne ou non) peut être un « lieu » naturel (orographique, aquatique, sylvestre, ACOLAT p 22) ou « anthropique » (ACOLAT p. 27, p. 50). D'autre part, les « lieux » naturels qui servent de repères sont majoritairement linéaires et zonaux et minoritairement des points (26% des repères naturels, ACOLAT p.28). L'équivalence lieu = point n'est donc pas vérifiée.

5.2.) Les rapports entre limite et territoire ne sont pas clairs. Tantôt le « territoire » sert à fixer les limites (ACOLAT p. 18, p. 38), tantôt les « lieux » servent à délimiter les « territoires » (ACOLAT p. 20-21, p. 23). On ne peut donc pas interpréter les surfaces (les « territoires ») comme déterminées par des limites linéaires. Les arpenteurs cherchent d'ailleurs à préciser les limites à l'aide de repères ponctuels remarquables (ACOLAT, p. 28).

5.3.) L'espace ne contient pas les lieux et les territoires mais est défini comme un rapport structurant entre les objets : « L'étude des traités des arpenteurs et des miniatures ... permet de poser des problèmes dans la perception et l'utilisation des zones de confins, des zones marginales des territoires, dans un système de structuration de l'espace *a priori* fondé sur une opposition binaire entre la plaine et la montagne. (ACOLAT, p. 50). »

Conclusion : Deux conceptions de l'espace s'opposent dans les géographies. Soit l'espace est dans la dépendance des objets : la relation entre les objets génère l'espace ; soit l'espace est le réceptacle des objets : l'espace est indépendant des objets.

L'intérêt de l'étude sur la recherche de normes graphiques par les arpenteurs romains pour fabriquer des types idéaux de paysages utilisables pour représenter leurs résultats d'arpentage est de montrer que les objets employés sont indissociables des lieux, au point que l'on peut parler de « lieux-objets ». Ce sont ces lieux-objets naturels ou anthropiques qui permettent de délimiter les territoires qui peuvent à leur tour être considérés et utilisés comme des lieux-objets pour caractériser les rapports entre territoires. Dès lors on comprend pourquoi : « En étant au sommet de la route, à plus de 1550 m d'altitude, [la borne] partage le massif en deux territoires, au lieu de laisser indivis avec des limites inexactes, sujettes à controverses. L'espace de confins est partagé et son exploitation, voire sa sécurité, est légalisée, entre les deux cités. (ACOLAT, p. 35) ». Les rapports entre lieux-objets « bornes » servent à délimiter les territoires et ceux-ci considérés à leur tour comme des lieux-objets génèrent les espaces de confins avec leurs caractéristiques structurales particulières.

Cette manière de considérer les espaces n'est en rien contradictoire de l'utilisation d'une conception néo-kantienne et euclidienne de la représentation spatiale pour fabriquer des cartes. La cohérence entre espaces géographiques et espace cartographique est assurée par l'intermédiaire de l'espace mathématique euclidien. Ce dernier, en effet, permet de localiser sur la carte, feuille de papier ou écran d'ordinateur considérés comme un plan, les lieux-objets géographiques situés à la surface de la Terre. La localisation est obtenue à l'aide de coordonnées rapportées à des parallèles et des méridiens terrestres conventionnels projetés sur la carte, méthode déjà employée à la fin de l'Empire romain (NICOLAS Georges, avec Vésale VAN RUYMBEKE et Vésale NICOLAS : « Commune vaudoise, territoire, lieu et héritage archivistique », 2003, in Collectif : *Panorama des archives communales vaudoises* (1401-2003), Bibliothèque historique vaudoise 124 ; p. 27-58).

La dualité apparente entre l'espace du « sujet », en tant qu'individu humain, d'une part et d'autre part les espaces générés par les relations entre lieux-objets observés par le « sujet épistémique » géographe quand il étudie la surface de la Terre, aussi bien du point de vue naturel que social, n'implique pas une différence rédhibitoire entre « l'espace mental » du « sujet individu », et les « espaces empiriques » ou « historiques » générés par les relations entre lieux-objets et observés par le sujet épistémique. Les géographes sont eux-mêmes des lieux-objets parmi d'autres, avec leur propre histoire individuelle et sociale. Les lieux-objets ne sont donc pas dans un espace mais génèrent des espaces « différenciés ». Ceux-ci sont représentables sur un plan qui résulte de la construction d'un espace mental opératoire, conséquence de l'utilisation des deux possibilités du cerveau humain de situer les objets les uns par rapport aux autres et de se situer lui-même en tant que sujet dans un milieu de référence orienté (*Vocabulaire de sciences cognitives*, 1998, Paris, PUF, p. 163-168). Dans ces conditions, bien qu'il puisse être localisé sur un plan en deux ou trois dimensions, le « lieu » ne se réduit pas à une localisation, (NICOLAS Georges avec FERRIER Jean-Paul et HUBERT Jean-Paul : *Alter-géographies, Fiches disputables de géographie*, 2005, PUP, Aix-en-Provence, p. 96-101, fiche : Espace : enjeux,).

La contribution essentielle des recherches sur les miniatures des arpenteurs romains est qu'elle montre qu'à cette époque le « lieu » n'a pas de forme géométrique précise d'une part et que d'autre part il est constitué indifféremment par des éléments naturels ou anthropiques.

Georges NICOLAS, professeur honoraire de l'université de Lausanne, mai 2006.